
GROUPE DES 21

Proposition sur le programme de travail

1. La Conférence du désarmement décide de créer :
 - I. Un comité spécial pour le point 1 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".
 - II. Un comité spécial pour le point 3, "Prévention d'une course aux armements dans l'espace".
 - III. Un comité spécial pour le point 4, "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes".
2. La Conférence décide de nommer un coordinateur spécial chargé de solliciter les vues de ses membres sur le point 6 de l'ordre du jour, "Programme global de désarmement", eu égard en particulier à la question des mines terrestres antipersonnel.
3. La Conférence décide aussi de nommer un coordinateur spécial chargé de solliciter les vues de ses membres sur le point 7 de l'ordre du jour, "Transparence dans le domaine des armements".
4. La Conférence décide en outre de nommer un coordinateur spécial chargé de mener des consultations sur les questions de son élargissement et de son ordre du jour, ainsi que de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement.

* * * * *

Le Groupe des 21 continue d'attacher la plus haute priorité à la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, au titre du point 1 de l'ordre du jour.

Le Groupe des 21 a présenté le 14 mars 1996 une proposition relative aux travaux du Comité spécial, contenue dans le document CD/1388.

Dans ce contexte, une proposition précise concernant le mandat du Comité spécial sera présentée dans un proche avenir.
